

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
 COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
 SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du tel que
 modifié par l'arrêté en date.....
 (JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
Domaine de la prestation : Protection et contrôle de la qualité des produits agricoles
Objet de la prestation : Inscription au catalogue officiel des variétés végétales

CONDITIONS D'OBTENTION

- La variété végétale doit être nouvelle, distincte, homogène, stable et possède une utilité culturelle

PIECES A FOURNIR

- Une demande sur un imprimé administratif

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Dépôt de la demande - Expérimentation de l'espèce et vérification des spécificités génétiques - Expérimentation et analyse des résultats - Promulgation d'un arrêté relatif à l'inscription de la variété végétale - Inscription au catalogue officiel des variétés végétales	Le demandeur Les commissions sectorielles spécialisées La commission technique des semences et plants et obtentions végétales Le ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques La direction générale de la protection et de contrôle de la qualité de produits agricole	Après la publication de l'arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques relatif à l'inscription

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE : Le service d'évaluation, d'inscription et de la protection des obtentions végétales et des relations internationales
ADRESSE : 30 rue Alain Savary 1002 Tunis

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : Le service d'évaluation, d'inscription et de la protection des obtentions végétales et des relations internationales
ADRESSE : 30 rue Alain Savary 1002 Tunis

DELAI D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Après la publication de l'arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques relatif à l'inscription

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Loi n° 99-42 du 10 Mai 1999 relative aux semences, plants et obtentions végétales et l'ensemble des textes qui l'ont modifiée ou complétée
 - Décret n° 2000-102 du 18 Janvier 2000 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission technique des semences, plants et obtentions végétales
 - Décret n° 2000-1282 du 13 Juin 2000 fixant la formule du catalogue officiel, les procédures d'inscription des variétés végétales et les conditions d'inscription des semences et plants obtenues récemment sur la liste d'attente
 - Décret n° 2001-1802 du 7 Août 2001 fixant le montant et les modalités de perception et d'utilisation des redevances dues à l'inscription des variétés des semences et plants et l'homologation de leur production ou multiplication, à l'inscription des demandes et certificats d'obtention végétale aux catalogues y afférents et de la redevance annuelle due sur les certificats d'obtention végétale après leur inscription.